



Assemblée générale

AG/10776

Département de l'information • Service des informations et des accreditations • New York

Assemblée générale

Soixante-troisième session
38^e séance plénière – matin

L'ASSEMBLÉE EXAMINE POUR LA PREMIÈRE FOIS LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME ET SE FÉLICITE DE L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL

/...

L'Assemblée générale a examiné, pour la première fois, le fonctionnement du [Conseil des droits de l'homme](#) et s'est félicité de l'Examen périodique universel (EPU) « qui assure les principes d'impartialité et d'objectivité ». Dix-sept délégations se sont exprimées dont celle d'Israël qui a, quant à elle, dénoncé un organe de l'ONU qui cible son pays d'une « manière obsessionnelle et discriminatoire ».

Composé de 47 États, le Conseil a été créé, il y a trois ans, pour remplacer la Commission des droits de l'homme. Son Président, Martin Uhomoibhi du Nigéria, a présenté son rapport annuel* couvrant la période d'après juin 2007, lequel a déjà été examiné vendredi dernier par la Troisième Commission chargée des questions sociales, humanitaires et culturelles**.

/...

* [A/63/53](#) et [A/63/53/Add.1](#)

** [AG/SHC/3932](#)

RAPPORT DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

Débat conjoint

/...

Présentant le rapport du Conseil des droits de l'homme (A/63/53 et A/63/53/Add.1), son Président, M. MARTIN IHOEGHIAN UHOMOIBHI, ...

/...

Par ailleurs, conformément à son mandat, le Conseil s'est penché sur la situation de droits de l'homme dans différentes régions du monde. Trois sessions spéciales ont été organisées, respectivement sur la situation au Myanmar; sur les violations des droits de l'homme résultant d'attaques militaires israéliennes et des incursions dans le Territoire palestinien occupé, en particulier dans la bande de Gaza occupée; et sur l'impact négatif de la crise alimentaire mondiale sur le droit à l'alimentation.

/...

M. JEAN-MAURICE RIPERT (France), s'exprimant au nom de l'Union européenne, a plaidé pour que les mécanismes du Conseil des droits de l'homme soient consolidés grâce à l'engagement de tous. L'Union européenne, a-t-il souligné, est convaincue que les procédures spéciales sont un outil essentiel du Conseil pour son action de terrain. La gravité de la situation dans certains pays justifie le maintien de ces procédures, a-t-il souligné. Il doit être réaffirmé que ces procédures ont pour objectif premier de favoriser une expertise et de formuler des recommandations afin d'assurer un plus grand respect des droits de l'homme. Par conséquent, il a appelé le Conseil à ne pas relâcher sa vigilance sur des situations qui méritent toute notre attention.

/...

M. MOHAMED FATHI EDREES (Égypte) ...

/...

Nous devons, a-t-il conseillé, renforcer les capacités d'alerte rapide, nous fonder sur des informations fiables et non politisées et améliorer la coopération des États avec les missions d'établissements des faits créés par le Conseil pour enquêter sur les violations massives des droits de l'homme, notamment pour ce qui est des populations vivant sous occupation étrangère ou en situation de conflit. Il est impératif d'assurer la pérennité de l'engagement du Conseil à faire respecter les droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés et à s'assurer de la pleine adhésion d'Israël à ses obligations internationales, l'accueil des rapporteurs spéciaux et des missions d'établissement des faits.

/...

M. DANIEL CARMON (Israël) s'est exprimé avec « consternation et déception » devant l'Assemblée générale. Le deuxième rapport du Conseil des droits de l'homme, s'est-il expliqué, reflète à quel point il s'est éloigné de ses principes fondateurs d'impartialité, d'universalité, de non-sélectivité et d'objectivité. Parfois la tragédie n'est pas la douleur que nous éprouvons mais les occasions que nous ratons, a-t-il déclaré. Ce rapport est la preuve des occasions ratées par le Conseil des droits de l'homme et la communauté internationale tout entière, a-t-il tranché. Le représentant a dénoncé un organe des droits de l'homme qui cible Israël d'une manière obsessionnelle et discriminatoire. Nous ne pouvons qu'observer avec incrédulité comment le Conseil ignore les violations des droits de l'homme dans le monde, au mieux, en gardant le silence, au pire, en faisant l'éloge de certains des dictateurs les plus impitoyables du monde, a-t-il regretté.

En une année, a accusé M. Carmon, le Conseil a adopté sept résolutions condamnant Israël. Aucun pays n'a été la cible d'une attention aussi négative et déraisonnable, a-t-il souligné. Aucune décision n'a un semblant de l'objectivité même qui est supposée sous-tendre la création du Conseil. Le représentant a aussi rappelé que le Conseil a tenu quatre sessions spéciales concernant Israël. Certains membres du Conseil paraissent infatués par la majorité automatique dont ils jouissent, en abusant des procédures et mécanismes du Conseil.

Le représentant israélien a appelé tous les États membres de l'Assemblée générale à faire une pause pour se demander, dans un esprit d'honnêteté, pourquoi Israël reçoit un tel traitement. La réponse est claire, a-t-il répondu, en voyant la réflexion de la dynamique politique du Conseil et de la communauté internationale tout entière.

Comme démocratie, a-t-il plaidé, Israël ne cherche pas à cacher ses résultats dans le domaine des droits de l'homme. Israël est fier de ses efforts et ne restera pas muet devant un Conseil qui bafoue les principes d'équilibre et d'équité, a assuré le représentant. Israël ne restera pas silencieux alors que le Conseil préjuge des résultats de ses enquêtes et détermine à l'avance sa culpabilité d'une façon cynique et méthodique, a-t-il ajouté.

Pour M. Carmon, l'obsession par rapport à Israël ne sert qu'à détourner l'attention du Conseil des abus des droits de l'homme dans le monde et une telle politisation de l'ordre du jour des droits de l'homme démontre la détermination du Conseil à marquer des points politiques plutôt que de protéger les droits de l'homme, a-t-il insisté. Le représentant a également dénoncé le mandat du Rapporteur spécial sur la situation dans les territoires palestiniens occupés qui l'empêche de discuter de bonne foi, d'une manière impartiale et globale.

Les terroristes palestiniens peuvent, eux, agir en toute impunité, a accusé le représentant devant un Rapporteur spécial dont le mandat ne couvre pas les tirs de

roquettes et qui reste silencieux devant les agissements du Hamas. Même le Rapporteur a fini par réclamer une réévaluation de son mandat, a souligné le représentant. Alors que nous célébrons le 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le travail du Conseil des droits de l'homme fait passer une ombre sur l'engagement de la communauté internationale en faveur des véritables principes des droits de l'homme, a conclu le représentant.

/...

* *** *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel